



BILAN DE COMPÉTENCES

V032025



« Si vous voulez changer le futur, vous devez changer ce que vous faites dans le présent »

Mark Twain

Résultats attendus

- Sécuriser son parcours
- Construire un projet cohérent et aligné avec vos aspirations
- Reprendre confiance en ses compétences
- Développer son employabilité

Dans le respect des articles de loi R6322-35- R6322-36 R6322-37 - R6322 38



Public

Toute personne en réflexion sur son avenir professionnel.
Salarié du secteur privé ou public, demandeurs d'emplois, travailleur indépendant, gérant de société...

Aucun pré-requis



Objectifs

- Faire le point sur votre parcours, vos compétences, aptitudes mobilisables et motivations
- Définir et valider un ou plusieurs projets professionnels
- Etablir un plan d'actions pour prendre en main votre avenir professionnel



3 étapes

- Phase préliminaire
- Phase d'investigation
- Phase de conclusion

Suivi à 6 mois

Notre pédagogie

Une approche globale, pragmatique et humaine alliant la définition de vos besoins et envies, des outils et tests de motivation, un livret d'accompagnement, en fonction du projet professionnel.

6 mois après la fin de bilan : Point de suivi de réalisation des objectifs

Déroulement

Entretien préliminaire

En présentiel ou à distance, ce rdv permet de :

- Vous présenter notre méthode et déontologie
- Valider l'adéquation avec vos attentes
- Confirmer les éléments administratifs
- Valider votre engagement dans la démarche

Phase d'investigation

- Bilan personnel et professionnel : compétences, savoir-faire, connaissances
- Clarification de vos objectifs, attentes et besoins
- Analyse de vos motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identification de vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Exploration de métiers et enquête auprès de professionnels
- Analyse des possibilités et souhaits d'évolution dans le poste ou dans d'autres métiers
- Identification des besoins en formation et/ou VAE si nécessaire
- Elaboration d'un plan d'actions individualisé

Phase de conclusion

- Validation d'un plan d'actions
- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Planification des étapes nécessaire à l'atteinte des objectifs
- Remise de la synthèse afin de valider le projet

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les adaptations possibles.



Méthodes

- Entretiens individuels personnalisés
- Test comportemental, d'intérêts et motivations professionnels
- Auto-évaluations des compétences
- Livrets d'accompagnement
- Outils d'aide à la prise de décision

Moyens

- Consultante certifiée coach professionnelle expérimentée en bilan de compétences
- Bureau individuel garantissant la confidentialité des échanges (Grenoble, Crolles, Meylan)
- Accès à un espace de ressources en ligne (modèles de CV, enquête métier...)

Evaluation & suivi

- Feuille de présence
- synthèse du bilan délivrée à la dernière séance
- Questionnaire de satisfaction permettant d'évaluer les apports de la formation à l'issue de la prestation
- Bilan à 6 mois pour faire le point sur le projet, les réussites et points de blocages

Délai et modalités d'accès

Suite à un premier contact téléphonique ou mail, nous proposons un entretien gratuit et sans engagement afin de faire connaissance et affiner valider la faisabilité du bilan.

La prestation commence après validation du financement, à l'issue de la période de rétractation prévue dans les CGV de 14 jours.



Documents remis au bénéficiaires avant le démarrage de la prestation

- Plaquette d'information
- Programme détaillé de la formation
- Le livret d'accueil
- Devis
- Profil du formateur
- Horaires & planning prévisionnel
- Modalités pédagogiques
- Modalités d'évaluation de la formation
- Règlement intérieur applicable à la formation
- Tarifs, modalités de règlement & conditions financières

Modalités de déroulement

- Bilan en présentiel (Agglomération Grenobloise), à distance (Visio) ou mixte
- Dates et horaires personnalisés, adaptés à vos besoins et votre situation
- La durée d'un bilan peut varier de 4 semaines à 4 mois

TARIFS ET DURÉES	Flash compétences 16h	Talent master 24h
Entretien individuel	10 h	16 h
Travail personnel	6 h	8 h
Supports de formation	Livret d'accompagnement	Livret d'accompagnement
Tests	Intérêts et motivations	DISC et forces motrices
Cout	1500 €	2150 €

Financements possibles : CPF Compte Personnel de Formation, a titre personnel, budget formation de votre entreprise, France Travail, co-financement

À mon sujet

Bonjour! Je m'appelle Sandrine Antonini,
fondatrice de AS-2C

Femme de terrain, j'allie 25 ans d'expérience dans des
secteurs variés à 15 ans d'accompagnement des parcours
professionnels par la formation et le coaching.

Mes connaissances techniques et mes compétences de
RH coach me permettent de vous proposer une approche
pragmatique, structurée et à l'écoute.



DÉONTOLOGIE

Le prestataire s'engage à respecter le code de déontologie dans la réalisation des bilans de compétences et accompagnements, notamment :



- Respecter le consentement du bénéficiaire
- Ne pas faire de prosélytisme sur le bilan de compétences lors de l'entretien de présentation.
- Etablir une convention tripartite précisant notamment la nature des informations transmises au prescripteur.
- Respecter le secret professionnel (les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumises aux dispositions de l'art des articles 226-13 et 226 14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent)
- Investigations menées par le prestataire : les informations demandées au bénéficiaire doivent présenter un lien direct avec l'objet du bilan de compétences. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi, dès lors que les questions remplissent les conditions précédemment citées.
- Le bilan est organisé en 3 phases identifiables (Preliminaire, Investigation et Conclusion) dans le respect de la loi Avenir professionnel
- Propriété du bilan : le bénéficiaire est seul destinataire des résultats du document de synthèse. Les résultats totaux ou partiels sont conditionnés à l'autorisation du bénéficiaire et sont définis dans la convention tripartite.
- L'intégralité des résultats du bilan de compétences doit être restituée au bénéficiaire
- Le document de synthèse est établi par le prestataire sous sa seule responsabilité. Il doit être présenté avant sa rédaction finale, au bénéficiaire pour d'éventuelles modifications.
- Le recours à des méthodes & techniques fiables. Si le consultant utilise des tests psychométriques, il est certifié et habilité à les exploiter
- L'intégralité des documents seront détruits à l'issue du Bilan « Les documents élaborés pour la réalisation d'un bilan de compétences sont aussitôt détruits par l'organisme prestataire, toutefois le document de synthèse pourra être conservé sur demande écrite du bénéficiaire fondée sur la nécessité d'un suivi de sa situation ; dans cette hypothèse, ils ne pourront être gardés plus d'un an (art R.6313-7 et L. 6313-4 du code du travail)

Certifications et formations

Pour assurer un accompagnement de qualité, il est important pour moi de développer mes compétences régulièrement et vous proposer des outils toujours différents et innovants.





Appelons nous

06 60 16 74 20



Envoyez nous un e-mail

sandrine.antonini@as-2c.com



Notre site web

<https://sandrine-antonini.com/>



Restons en contact

<https://calendly.com/sandrine-antonini-as2c/rdv-information>

*Assistance technique et pédagogique assurée par Sandrine Antonini
par téléphone ou mail de 8h30 à 18h30*